Après avoir rencontré récemment les membres de « l'Association du bassin de La Cléry », Jean-Pierre Sueur est intervenu auprès de Franck Riester, ministre de la Culture et Pierre Pouëssel, préfet du Loiret, pour appeler tout particulièrement leur attention sur les vives préoccupations des riverains de la rivière La Cléry au sujet du devenir des 35 moulins qui sont situés sur les 43 kilomètres que compte ce cours d'eau.

« *En effet* – a-t-il écrit – *les propriétaires de ces moulins ont reçu cet été des projets d'arrêtés les obligeant à effectuer des travaux, ou à prendre des mesures qui pourraient mettre en cause la pérennité de ces moulins. Ainsi, en serait-il, par exemple, de l'obligation faite aux propriétaires de certains moulins d'ouverture des vannes pendant une période de six mois par an, ce qui pourrait avoir des effets très négatifs sur le niveau de l'eau et sur l'environnement* ».

Jean-Pierre Sueur a indiqué qu'« *aucune réunion publique n'avait été organisée par les services de l'État pour présenter et justifier les mesures envisagées* ». Il s'est étonné qu' « *une concertation approfondie n'ait pas été mise en place alors qu'il est demandé aux propriétaires concernés de s'exprimer dans de très brefs délais, puisqu'ils devaient le faire avant le 30 septembre prochain sur les projets d'arrêtés qui leur ont été transmis cet été* ».

Il a souligné que « *les moulins, dont certains sont très anciens, constituent un patrimoine de grande valeur, aussi bien sur La Cléry que sur d'autres rivière du département du Loiret, auxquels les habitants sont légitimement attachés. Ils méritent assurément d'être protégés* » et a rappelé qu'il était lui-même intervenu au Sénat lors de débats parlementaires qui ont permis l'adoption d'articles de loi qui confortent cet objectif. Il s'agit d'articles qui disposent que «*la gestion équilibrée de la ressource en eau ne fait pas obstacle à la préservation du patrimoine hydraulique, en particulier des moulins hydrauliques et de leurs dépendances, ouvrages aménagés pour l'utilisation de la force hydraulique des cours d'eau* », et que « *les mesures résultant de l'application du présent article sont mises en œuvre dans le respect des objectifs de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine protégé soit au titre des*

Phoca PDF

monuments historiques, des abords ou des sites patrimoniaux remarquables en application du code du patrimoine, ou du code de l'urbanisme ».

Il a également ajouté que les moulins peuvent produire de l'énergie renouvelable et que les biefs constituent des réserves incendies précieuses pour la sécurité incendie.

Il a enfin demandé au ministre et au préfet « *compte tenu de la vive et légitime émotion des riverains de La Cléry* » une « *remise à plat de ce dossier et l'organisation de réunions publiques ainsi que de concertations approfondies avec les riverains afin de prendre pleinement en compte, outre la gestion équilibrée de la ressource en eau, l'incontestable valeur patrimoniale de tous les moulins concernés* ».

>> La lettre au ministre de la Culture

>> La lettre au préfet

Phoca PDF